



## Coulées de boues

### PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 JANVIER 2021

#### Concertation des communes de Waremme et de Berloz pour la résolution des problèmes de coulées boueuses Rue de Waremme à Berloz

Présents : Béatrice Moureau (Bourgmestre), Alex Hoste (Echevin), Julien Humblet (Echevin), Catherine Lamarche (Service Environnement Waremme) et Jessica Puffet (Service Environnement Berloz)

Avant le début de la réunion, Madame Béatrice Moureau présente Alex Hoste échevin en charge de l'environnement et explique que c'est lui qui reprend la gestion des dossiers liés à la problématique des coulées boueuses lors d'intempéries, appuyée par Madame Jessica Puffet qui sera l'agent administratif en charge des dossiers pour la Commune de Berloz.

Catherine prendra contact avec M. Hanley de la ferme Froldbise propriétaire exploitant des parcelles cadastrées 1<sup>ère</sup> division, section A, n°379A, 380A, 397A, 396A et 515B situées rue de Waremme, lesquelles sont les plus problématiques lors d'intempéries.

Lors de cette réunion, nous lui présenterons le rapport réalisé par la cellule Giser et les recommandations d'aménagement ainsi que le règlement communal pour l'indemnisation des agriculteurs dans le cadre de la lutte contre le ruissellement érosif et la convention s'y rapportant.

Pour informations, les recommandations de la cellule Giser sont annexées au présent procès-verbal.



### Recommandations

Les propositions d'aménagements sont exposées à la Figure 10. Elles comprennent :

- Deux bandes enherbées (2 et 3). La 2 peut être remplacée par la mise en œuvre d'une alternance de culture d'hiver et de printemps ;
- Deux talus (4 et 5)
- Un fossé-talus (6)
- Trois fascines (7 à 9) toutes placées en position de surverse par rapport au talus
- Des bordures de minimum 10 cm de haut (9) pour guider le ruissellement vers la grille transversale (10).

Il est également proposé de mener l'action suivante :

- Veiller au maintien des prairies (1)

Remarque :

- Les bandes enherbées (hors cadre MAE) peuvent être fauchées jusqu'à 3 fois par an.

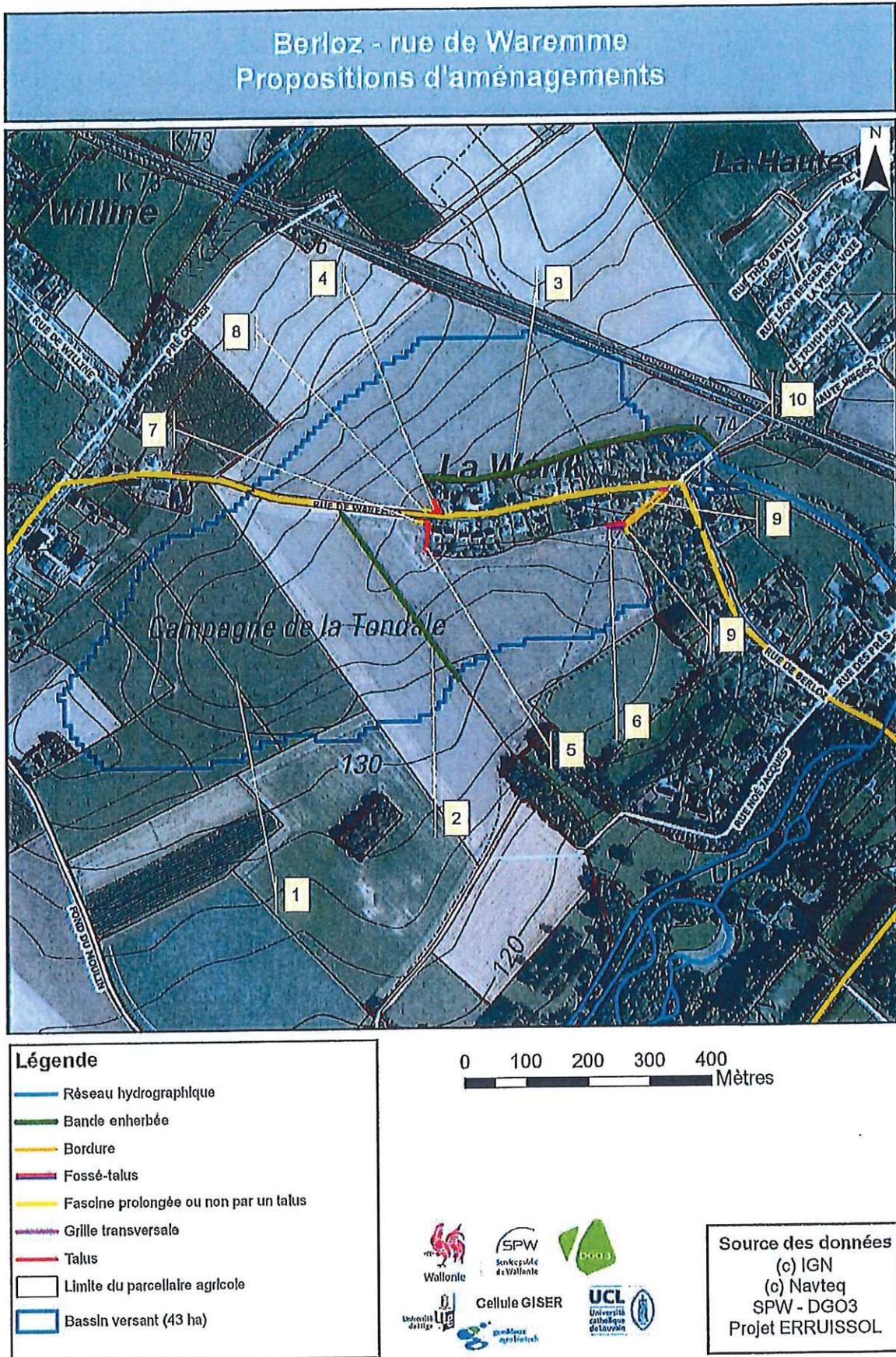


Figure 10 – rue de Waremmes : propositions d'aménagements